Famille BLOCKMANS Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-76.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	76.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 31/01/2025

Au 28/02/2025

Solde des mois précédents				-82.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(6)		6.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	82.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-173.60
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(32)		153.60
Garderie	Janvier-25	(20)		20.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	173.6

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-95.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(19)		19.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	95.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-98.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(22)		22.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	98.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 31/01/2025

Au 28/02/2025

Solde des mois précédents				-86.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(10)		10.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	86.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-20.20
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(4)		19.20
Garderie	Janvier-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	20.2

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-77.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	77.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-189.60
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(32)	153.60
Garderie	Janvier-25	(36)	36.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	189.6

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-4.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(0)	0.00
Garderie	Janvier-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	4

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-76.80
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(16)	76.80
Garderie	Janvier-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	76.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-75.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(15)	72.00
Garderie	Janvier-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	75

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-59.60
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(12)	57.60
Garderie	Janvier-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	59.6
Règlement à effectuer			**0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(32)	153.60
Garderie	Janvier-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	153.6
Règlement à effectuer			**153.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			163.20
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(0)	0.00
Garderie	Janvier-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	0
Règlement à effectuer			**163.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			-88.80
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(16)	76.80
Garderie	Janvier-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	88.8
Règlement à effectuer			**0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-88.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(12)		12.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	88.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-98.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(15)		72.00
Garderie	Janvier-25	(26)		26.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	98

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-95.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(19)		19.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	95.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-80.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(15)		72.00
Garderie	Janvier-25	(8)		8.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	80

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-54.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(11)		52.80
Garderie	Janvier-25	(2)		2.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	54.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-84.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(8)		8.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	84.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-90.80
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(16)		76.80
Garderie	Janvier-25	(14)		14.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	90.8

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-33.60
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(7)		33.60
Garderie	Janvier-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	33.6

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 31/01/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				-62.40
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(13)		62.40
Garderie	Janvier-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	62.4

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.